

Fin du stationnement en bord de quais : la Ville va lancer une consultation

TRAVAUX

La Ville compte bientôt lancer une consultation publique sur ce projet d'aménagement des quais.

Wendy Noël

wnoel[at]midilibre.com

L'annonce n'est pas nouvelle. Mais, cette fois, le projet est sur le point de se concrétiser, la Ville de Sète ayant récemment consulté l'Architecte des Bâtiments de France sur le sujet. « On aimerait démarrer les travaux d'ici la fin de l'année », prévient d'ailleurs Vincent Sabatier, adjoint au maire délégué à l'urbanisme.

Dans le cadre d'un mandat de travaux signé avec la SPLBT en février dernier, la municipalité prévoit en effet l'aménagement de certains quais en supprimant des places de stationnement situées en bord de canal, et non pas au pied des immeubles. Cette opération doit concerner les quais de Bosc, Adolphe-Merle, Dr-Scheydt, Louis-Pasteur, Rhin-et-Danube et Philippe-Régé. L'idée étant de « mettre en valeur notre patrimoine, à savoir les canaux, qui sont la raison d'être de la ville de Sète », argumente l'élu.

Plusieurs scénarios proposés

Ce projet doit faire l'objet d'une consultation publique auprès des riverains puisque plusieurs options seront proposées au débat. Aux Sétouais et Sétouaises devraient être présentées les différentes versions du projet, qui seront affichées dans le hall de la mairie, dans les prochaines se-

Fin du stationnement côté canal : quels quais concernés ?



maines. Ils pourront, en outre, exprimer leurs doléances dans un cahier et échanger avec les ingénieurs en charge du projet lors de demi-journées dédiées. « C'est presque une discussion de famille qu'on va amener, ose Vincent Sabatier. Le canal, on l'aime tous, et il faut réfléchir à comment aménager ses abords, comment libérer de l'espace ».

« En libérant l'espace, on veut inciter à la marche et donner de la place au vélo dans un endroit mis en valeur »

Dans la majorité des scénarios avancés par la Ville, les voitures pourront toujours circuler sur les quais mais l'un d'entre eux

pourrait être totalement piétonnisé en fonction de l'option retenue. La volonté de la municipalité réside, au-delà de cet aménagement, dans la végétalisation de cet espace public.

Un point sur lequel les Bâtiments de France ont montré un doute « en raison de l'aspect technique puisqu'on a de l'eau salée en dessous. Ils nous disent aussi que les arbres ne sont pas les seuls à apporter de l'ombre et qu'on peut imaginer des structures saisonnières. Mais cela implique un coût de fonctionnement pour la Ville et un impact visuel pour les riverains », détaille l'adjoint.

Faciliter les mobilités douces

Pour ce dernier, ce projet n'a pas

été imaginé d'un point de vue « purement touristique. Les quais sont le principal linéaire de déambulation pour tous. En libérant l'espace, on veut inciter à la marche et donner de la place au vélo dans un endroit mis en valeur. » La municipalité souhaite en effet que cette réorganisation de l'espace public facilite les mobilités douces : bus, vélo, piétons.

« Tout le battage autour des parkings, c'est aussi un moyen d'arriver à ça », avance Vincent Sabatier. Puis d'ajouter : « Quand on a fait la piétonisation du quai Suquet, presque personne n'y croyait, et pourtant aujourd'hui, peu en disent du mal. Là, ce projet sur ces six quais va venir finir le mandat. »